

[Text]

COMMISSION

**The Chairman:** I thought we would have a meeting of the subcommittee, Mr. Brewin, right after this very short meeting and discuss whether we should have any witnesses and, if we do, which ones. Are there any further questions?

We will adjourn, then, until next Tuesday, unless there is further notice. Thank you for your attendance.

[Interpretation] COMMISSION

**Le président:** Monsieur Brewin, nous allons avoir une petite réunion du sous-comité après cette brève réunion pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins, et si oui, quels seraient ces témoins. D'autres questions?

La séance est levée jusqu'à mardi prochain, à moins d'un avis contraire. Merci, messieurs.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969  
Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1969

La Commission du Comité

Le 18 novembre 1969

Il est recommandé que le comité se réunisse le 25 novembre 1969, soit à 10 h 30, au bureau du comité à l'Assemblée nationale, à Ottawa, Ontario, pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins.

Le débats doivent porter sur les termes et conditions de la convocation des témoins. Il peut être proposé que le comité se réunisse le 25 novembre 1969, soit à 10 h 30, au bureau du comité à l'Assemblée nationale, à Ottawa, Ontario, pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins.

Des voix D'accord

Aucune 1 et 2 adoptée

Le vote est adopté.

La sécession fait partie de la loi sans modifications.  
Le vote est adopté.

Des voix D'accord

Le débats doivent porter sur les termes et conditions de la convocation des témoins. Il peut être proposé que le comité se réunisse le 25 novembre 1969, soit à 10 h 30, au bureau du comité à l'Assemblée nationale, à Ottawa, Ontario, pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins.

Le débats doivent porter sur les termes et conditions de la convocation des témoins. Il peut être proposé que le comité se réunisse le 25 novembre 1969, soit à 10 h 30, au bureau du comité à l'Assemblée nationale, à Ottawa, Ontario, pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins.

Il peut être proposé que le comité se réunisse le 25 novembre 1969, soit à 10 h 30, au bureau du comité à l'Assemblée nationale, à Ottawa, Ontario, pour discuter de la possibilité de convoquer des témoins.

M. Brewin fait à ce sujet une déclaration au rapporteur du comité de cette commission.

M. Brewin fait à ce sujet une déclaration au rapporteur du comité de cette commission.